

Le *DSI* et le *Droit TIC* : *quelles pratiques ?*



Synthèse

L'*Observatoire JuriTIC* vous présente les résultats de sa nouvelle *enquête Flash*

■ *L'Observatoire JuriTIC*

➤ **L'Observatoire JuriTIC** est né de l'initiative de spécialistes du droit et de l'informatique. Il s'appuie sur une démarche constante de veille et d'analyse des pratiques du droit des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

➤ **L'Observatoire JuriTIC** a pour mission de mener régulièrement des enquêtes et des études sur l'état des pratiques et de la jurisprudence en matière de TIC, et ce afin de mieux connaître les besoins et les tendances au sein des entreprises. Ces enquêtes sont réalisées auprès des décideurs d'entreprise, des DSI, d'informaticiens, d'utilisateurs du portail JuriTIC, pour mieux connaître "l'état de l'art" et les législations en vigueur dans le domaine des TIC.

➤ Par la **publication trimestrielle** de ces études, **L'Observatoire JuriTIC** entend rapprocher les professionnels de l'informatique de l'information juridique et de façon générale de sensibiliser les entreprises à la gestion juridique de leur patrimoine informationnel.

Enquête en cours :

- Le salarié informaticien et le droit TIC: quelles contraintes ?

Enquête à venir :

- DSI : comment gérez-vous les aspects juridiques de votre infogérance ?

■ Remerciements

➤ Les membres de l'Observatoire souhaitent remercier toutes les personnes qui ont répondu à cette enquête, et celles ayant contribué à sa diffusion auprès des Directeurs des Systèmes d'Information et notamment :



L'intégralité des résultats est à votre disposition sur www.juritic.com/enquete

■ Les Objectifs de l'étude

Méthodes et Objectifs de l'étude « Le DSI et le Droit des TIC »

■ *Le DSI et le droit des TIC : Observations générales*

« Recherche désespérément un DSI juridiquement proactif »

L'Observatoire JuriTIC a recueilli - entre Mars 2005 et octobre 2005 - les témoignages de **132** « Directeurs des Systèmes d'Information – DSI - », du secteur public et privé sur l'ensemble du territoire français.

Les DI/DSI ont répondu en ligne à un questionnaire les interrogeant sur leurs pratiques du droit des TIC au quotidien, sur leur niveau de maîtrise juridique du SI et de leur fonction et les outils/méthodes mis en place pour intégrer la dimension juridique à leur projet et à leurs activités. L'objectif était de mesurer et d'apprécier « la culture juri-TIC » des responsables informatiques. En effet, et comme le souligne l'étude « **l'intelligence juridique** » du Cigref - septembre 2004 - « *le DSI est responsable de l'architecture technique du système d'information de l'entreprise, il participe à l'organisation de l'information juridique dans l'entreprise, en permettant la recherche et la diffusion à des fins stratégiques* ».

C'est ainsi que le DSI doit détecter la législation applicable au SI, veiller à l'appliquer et sensibiliser son service aux dispositions légales et réglementaires définies. La structure de cette enquête a été construite afin de mettre en exergue les moyens et mesures mis en œuvre pour **protéger le SI**.

* Pour des commodités de rédaction, l'ensemble des répondants (DSI/DI/RI) sera désigné sous l'acronyme de DSI

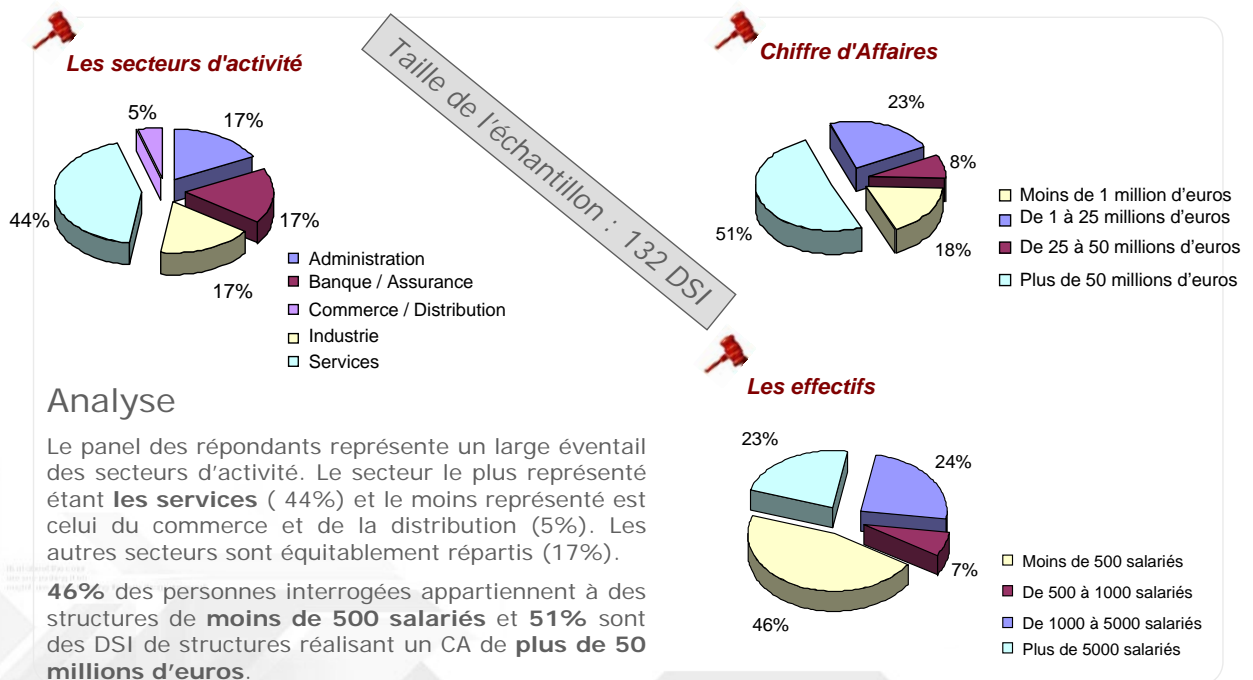
■ *Le DSI et le droit des TIC : Sommaire*

- 1. La structure de l'échantillon**
- 2. La maîtrise juridique du Système d'information**
- 3. Les principales préoccupations du DSI**
- 4. Les litiges autour des TIC**
- 5. La typologie des litiges**
- 6. La maîtrise juridique de la fonction de DSI**
- 7. Les sources d'information juridique du DSI**
- 8. Le DSI et la sensibilisation au droit des TIC**
- 9. Le DSI et les perspectives futures de sensibilisation au droit des TIC**

Structure de l'échantillon



■ *Structure de l'échantillon*



Analyse

Le panel des répondants représente un large éventail des secteurs d'activité. Le secteur le plus représenté étant **les services** (44%) et le moins représenté est celui du commerce et de la distribution (5%). Les autres secteurs sont équitablement répartis (17%).

46% des personnes interrogées appartiennent à des structures de **moins de 500 salariés** et **51%** sont des DSI de structures réalisant un CA de **plus de 50 millions d'euros**.

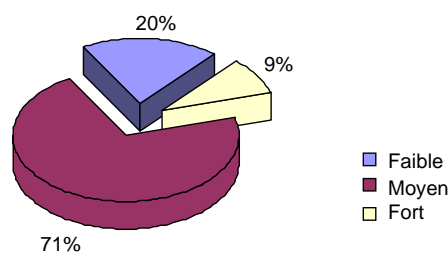
La maîtrise juridique du Système d'Information

Le DSI est-il en mesure de détecter les risques juridiques du SI ?

- ✓ Analyse globale
- ✓ Analyse par secteur d'activité (disponible dans la version intégrale)
- ✓ Analyse par taille d'entreprise (disponible dans la version intégrale)



Niveau de connaissance des risques juridiques du SI



Analyse

Le DSI connaît les risques juridiques liés au SI ?

91% des répondants déclarent **peu ou moyennement** les connaître. Seuls 9% affirment parfaitement maîtriser les aspects juridiques liés au SI.

Toutefois, le nombre élevé (**71%**) de réponses « Moyen » laisse entendre que les DSI, connaissant peu ou prou l'étendue des risques juridiques liés au SI, préfèrent ne pas se positionner.

Les principales préoccupations juridiques du DSI

Quels sont les risques juridiques auxquels le DSI porte une attention toute particulière ?

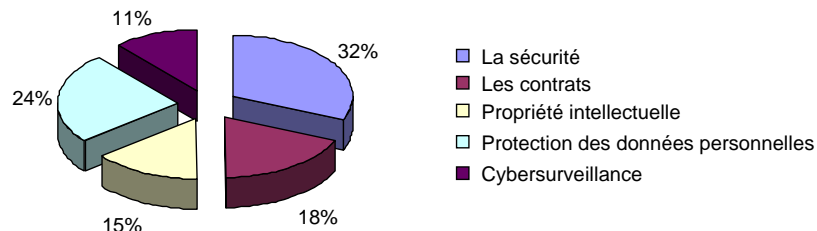
- ✓ Analyse globale
- ✓ Analyse par secteur d'activité (disponible dans la version intégrale)
- ✓ Analyse par taille d'entreprise (disponible dans la version intégrale)

■ *Les principales préoccupations juridiques d'un DSI*

Palmarès

- 1- Sécurité - 32%
- 2- Données personnelles - 24%
- 3- Contrats - 18%

La préoccupation récurrente



Analyse

La sécurité (l'accès frauduleux au SI, la sécurisation des données et des informations de la structure) constitue la principale préoccupation juridique du DSI (32%), suivent la **protection des données à caractère personnel** (24%) et les **contrats informatiques** (18%).

En effet, les manquements dans ces trois domaines ont des conséquences non négligeables à la fois sur l'entreprise mais également sur la fonction des DSI. L'une des fautes dans ces domaines peut engager la responsabilité pénale du DSI.

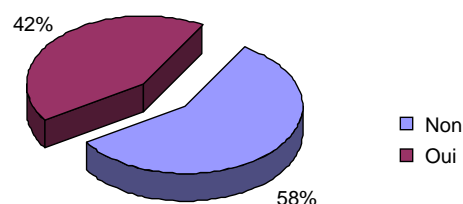
Les litiges autour des TIC

Les risques juridiques liés aux TIC : des cas d'entreprise

- ✓ Analyse globale
- ✓ Analyse par taille d'entreprise (disponible dans la version intégrale)



La préexistence d'un litige



Analyse

Si **58% des DSI** déclarent n'avoir jamais eu à résoudre de problématiques en rapport avec le droit des TIC, une forte proportion (**42%**) note qu'ils ont à régler un litige. En effet, si l'on constate peu d'affaires portées devant les tribunaux, cela ne signifie pas l'absence de « contentieux » autour des TIC.

Cette tendance montre une fois de plus la **nécessité de sensibiliser les DSI** à ces matières dans un souci de gestion du risque.

Présentation JuriTIC

■ Présentation de JuriTIC

➤ L'équipe JuriTIC

JuriTIC est une offre d'**assistance**, d'**accompagnement juridique** à destination des DSI. Elle se base sur trois techniques concrètes devant répondre aux attentes de toute DSI : un **audit juridique du SI** suivi de la mise en place d'un **service de veille** et de **conseil juridique** en ligne.

JuriTIC est un service de la société **Acadys France**, cabinet de conseil et d'audit en management des Systèmes d'Information. (www.acadys.fr)

➤ Notre concept innovant

« Agir, Comprendre et Responsabiliser », tel est le maître mot de JuriTIC. Nous offrons les moyens à l'ensemble des acteurs du SI, de comprendre le droit des TIC, d'agir dans le respect des lois, et de les responsabiliser en vertu du principe « Nul n'est censé ignorer la loi ».

➤ Un outil à votre service

- un concept abouti avec le concours de **juristes spécialisés** en **Systèmes d'Information** et des **informaticiens** de terrain.
- les **fondamentaux du droit TIC** en langage simple et compréhensible
- une **veille quotidienne du droit TIC** pour l'entreprise
- la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'entreprise au **cadre légal et réglementaire** des TIC.
- la **responsabilisation des utilisateurs** du SI : l'utilisateur devra nécessairement appliquer l'information connue.
- une **approche révolutionnaire** : si l'utilisateur ne vient pas à JuriTIC, JuriTIC ira à lui. L'accès à l'information juridique se fait à partir du réseau local de l'entreprise et l'utilisateur demeure **informé** des mises à jour régulières. Il reste **alerté** des problématiques « JuriTIC » à tout moment.

JuriTIC
Acadys France

40, rue Jean Monnet – Bât 2
F-68200 MULHOUSE

Tél. +33 (0)3 89 42 00 10
Fax. +33 (0)3 89 42 00 88
Mobile. +33 (0)6 85 43 38 31



Site internet

<http://www.juritic.com>

Contact

mohamed.msefer@juritic.com

L'intégralité des résultats est à votre disposition sur www.juritic.com/enquete